



Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES

ARRÊTÉ N° 2022/539

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,

Vu le Code des Communes (partie réglementaire),

Vu le Code de la Route,

Considérant la demande en date du 06 octobre 2022 de l'entreprise MIDITRACAGE sise 460 rue Baron Dominique Larrey à 83210 – LA FARLEDE

Considérant qu'il convient de procéder à des travaux de peinture routière sur la voirie communale,

ARRÊTE

Article 1 :

L'entreprise MIDITRACAGE est autorisée à stationner sur les voies communales afin de procéder à des travaux de peinture routière pour le compte de la commune, entre le lundi 10 octobre et le vendredi 21 octobre 2022.

Article 2 :

Pendant la durée des travaux, des restrictions de circulation ponctuelles seront mises en place sur l'ensemble du centre village, en particulier au droit des zones suivantes :

place de la Foire, rue Saint Esprit, place Mazel, place des Armistices, place de la Mairie, rue des Cliquesses (passages piétons).

Article 3 :

La présente permission de voirie est valable du lundi 10 octobre au vendredi 21 octobre 2022 inclus entre 7h30 et 18h.

Article 4 :

La signalisation réglementaire de sécurité sera mise en place, maintenue et retirée par l'entreprise MIDITRACAGE qui sera et demeurera seule responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces travaux.

Article 5 :

Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 06 octobre 2022.

Le Maire,
Fernand BRUN

